

CHALLENGE CYCLOSPORT UFOLEP 91 REGLEMENT

- Article 1.** Il est créé pour la saison 2018, en complément des challenges "Général et Organisation" (voir articles 15 et 16), un challenge individuel portant sur les épreuves figurant au calendrier des courses cycloSPORT organisées par les clubs affiliés à la CTD UFOLEP 91.
- Article 2.** Le challenge est ouvert **A TOUS LES PARTICIPANTS (UFOLEP ET NON)** prenant le départ des épreuves du calendrier des courses cycloSPORT du calendrier 91.
- Article 3.** Les épreuves seront organisées dans le respect du règlement national UFOLEP.
- Article 4.** Il est créé un classement pour chaque catégorie de valeur (1, 2, 3 et GS), les Jeunes 13/14 et 15/16 ainsi que les Féminines n'ayant pas de licence de catégorie : 1, 2, 3 ou GS. Les féminines ayant une licence de catégorie de valeur physique seront classées dans leurs catégories respectives. Les cycloSPORTifs marqueront les points obtenus correspondant à leur position au classement à l'arrivée de leur catégorie.
- Article 5.** Le cycloSPORTif participant aux championnats ROUTE (Départemental, Régional et National) capitalisera les points acquis dans sa catégorie de valeur suivant un barème identique.
- Article 6.** Tous les cycloSPORTifs engagés dans l'épreuve, marqueront les points suivant le barème ci-dessous :

CLASSEMENT	POINTS
1 ^{er}	15
2 ^{ème}	12
3 ^{ème}	10
4 ^{ème}	8
5 ^{ème}	7
Abandon ou > 6	5

- Article 7.** Le cycloSPORTif qui accèdera à la catégorie supérieure en cours de saison conservera le bénéfice de 50 % des points acquis précédemment dans sa nouvelle catégorie.
- Article 8.** Le cycloSPORTif qui sera requalifié en catégorie inférieure en cours de saison gardera le bénéfice des points acquis dans sa catégorie précédente.
- Article 9.** Les points marqués dans chacune des courses auxquelles participera le cycloSPORTif seront totalisés pour déterminer le classement général.
- Article 10.** En cas d'égalité de points entre deux cycloSPORTifs, il sera tenu compte de :
- 1) La participation au plus grand nombre d'épreuves du calendrier.
 - 2) Leur âge.

Article 11. Un challenge « clubs » est décerné au club ayant totalisé la plus forte somme de points sur l'ensemble du classement des catégories. Seront récompensés les 3 premiers clubs.

Les points seront répartis comme suit :

Place	1 – 2 – 3 - GS	FEM 13/14 et 15/16	Epreuves à étapes Etapes et CLM		Epreuves à étapes Général		Champ départemental et régional		Champ National
			1 – 2 – 3 - GS	FEM	1 – 2 - 3 - GS	FEM	1 – 2 – 3 GS et FEM*	13/14 15/16	Toutes cat.
1	10	3	10	3	10	3	10	3	10
2	7	2	7	2	7	2	7	2	7
3	6	1	6	1	6	1	6	1	6
4	4		4		4		4		4
5	3		3		3		3		3
De 6 à 10	1				1		1		1

* Classement Féminines scratch toutes catégories confondues

- Bonus : 5 points par cycloportifs sélectionnés par championnat national Route ou CLM
- Bonus : 5 points par cycloportifs remportant un titre par équipes au championnat national

Article 12. Un challenge « organisations » est décerné au club ayant totalisé le plus grand nombre de points en organisations d'épreuves et participations aux épreuves du calendrier de la Commission, suivant le barème : au club, 10 points par épreuve et par catégorie programmée. Seront récompensés les 3 premiers clubs

Article 13. Tout cycloportif qui aura sur une épreuve un comportement antisportif ou une attitude incorrecte envers les organisateurs, les commissaires ou les autres participants ne totalisera aucun point sur cette épreuve.

Article 14. Les classements du Challenge ESSONNE seront régulièrement publiés sur le site de la Commission Technique Départementale UFOLEP ESSONNE.

Article 15. Le classement général final sera connu à l'issue de la dernière épreuve au programme du calendrier de la saison en cours.

Article 16. Les récompenses du Challenge seront remises lors de la cérémonie annuelle des remises de récompenses. Les lauréats devront être présents pour recevoir leur prix.

Article 17. Tous les points non prévus à ce règlement seront soumis à l'arbitrage de la CTD 91.

Date parution : 17 mars 2018